03-05/02/2023

Date: 04.02.2023 **Time: 20h10**

Notification# 13 **Document: 3.18**

From:	The Clerk of the Course
To:	Competitor car#322
Cc:	The Stewards of the Meeting The Secretary of the Meeting Timekeeping All other Competitors

Classic	X	Legend		Challenger		Youngtimer	

FAITS :
La Direction de Course reçu un rapport de chronométrage qui informe du suivant :

La voiture numéro #322 a dépassé de plus d'un 20% la moyenne imposée entre deux prises de temps.

DECISION :
D'accord avec l'article 22.5 du règlement particulier du Legend Boucles 2023, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Réprimande au le concurrent nº 322. À la prochaine infraction le cas sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs qui pourront imposer une pénalité de disqualification de la compétition.

Etienne MASSILLON
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE